

PROCÈS VERBAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU : 14 MARS 2018**Nombre de conseillers en exercice : 57****Nombre de conseillers votants présents : 36 (dont 4 pouvoirs)****Nombre de procurations : (1) Monsieur Pascal KACI donne procuration à Madame Céline FOLLEY – à partir de 22 h 00
Monsieur Alain GODARD donne procuration à Monsieur Denis THOMASSIN****Nombre de suppléants présents ayant le droit de vote : Monsieur Christian FRANCE donne pouvoir à Madame Marie Aline BONNAVENTURE – Monsieur Christian HUIN donne pouvoir à Monsieur à Patrick DETHOREY – Monsieur Pascal CHRISTOPHE donne pouvoir à Madame Peggy ROBSON – Monsieur Bernard SAUCY donne pouvoir à Monsieur Mickaël MATHIEU****Nombre de conseillers votants : 37****Nombre de Conseillers excusés : 17****Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé :****Secrétaire de séance : Monsieur Denis THOMASSIN****Date de convocation : 7 mars 2018****Date d'affichage : 19 mars 2018**

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote présents	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
ABONCOURT	Joël BAUDY	X						
	<i>Jean-Pierre OLRV</i>							
ALLAIN	Daniel PRIME				X			
	Rolland MILLERY	X						
ALLAMPS	Jean-François BALTARD	X						
	Yvon MONIER	X						
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN	X						
	<i>Bruno COURTOIS</i>			X				
BARISEY AU PLAIN	Jean-Marie GERONDI					X		
	Stéphane NION					X		
BARISEYLA COTE	Christophe PASCAL				X			
	<i>Pégy ROBSON</i>	X						
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X						
	<i>Jean COLIN</i>			X				
BEUVEZIN	Hervé MANGENOT					X		
	Marianne BRENNEY							
BLENOD LES TOUL	Jean-Louis OLAIZOLA				X			
	Martine MICHEL				X			
	Maurice SIMONIN				X			
	Laurence SAINTOT				X			
BULLIGNY	Alain GRIS	X						
	Bertrand DELIGNY	X						
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI	X						
	Annie FLORENTIN				X			
	Margot MOREL				X			
	Michel HENRION	X						
	Nathalie CROSNIER				X			
COURCELLES	Bernard SAUCY				X			
	<i>Mickaël MATHIEU</i>	X						
CREPEY	Andrée ROUYER	X						
	Daniel THOMASSIN	X						
CREZILLES	Patrick AUBRY	X						
	<i>Daniel KAISER</i>							
DOLCOURT	Jean MARCHAND				X			
	<i>Bruno LARDIN</i>							
FAVIERES	Christophe BLANZIN	X						

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote présents	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
	Marie Louise HARALAMBON				X			
FECOCOURT	David BRUGMANN					X		
	<i>Patrick THOMAS</i>							
GELAU COURT	Michel CAPDEVIELLE					X		
	<i>Lionel GONZALES</i>							
GEMONVILLE	Alain GODARD	X						22 h00
	<i>Monique CHAROTTE</i>							
GERMINY	Christian HUIN							
	Patrick DETHORET	X						
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X						
	<i>Catherine COLIN</i>			X				
GRIMONVILLER	Alexis BOUROT					X		
	<i>Régis BARBIER</i>							
MONT L'ETROIT	Jean-Jacques TAVERNIER					X		
	<i>Michel ROUSSEL</i>							
MONT LE VIGNOBLE	Jean-Pierre CALLAIS	X						
	Michel JEANDEL	X						
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY	X						
	<i>Bruno MULLER</i>							
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X						
	Daniel VATTANT	X						
PULNEY	Jean-François DEZAVELLE	X						
	<i>Gérard BARTHEL</i>							
SAULXEROTTE	Céline BOUVOT	X						
	<i>Serge JACOB</i>							
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI				X			
	Céline FOLLEY	X	X					
SELAINCOURT	Francis VALLANCE	X						
	<i>Nathalie BESNOIST</i>							
THUILLEY AUX GROSEILLES	Frédéric RAYBOIS	X						
	Marc DETHOREY	X						
TRAMONT EMY	Philippe DIDELOT				X			
	<i>Catherine BARRAT</i>							
TRAMONT LASSUS	Roland HUEL	X						
	<i>Philippe VERMION</i>							
TRAMONT ST ANDRE	Xavier FLAMENT					X		
	<i>Mathieu WECKBRODT</i>							
URUFFE	José FAYS	X						
	Elisabeth DELCROIX ZAREMBA	X						
VANDEVILLE	Claude DELOFFRE					X		
	<i>Jean-Claude CACAS</i>							
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU	X						
	KINDERSTUTH	X						
	Nathalie AUFRERE	X						
VICHEREY	Christian FRANCE					X		
	<i>Marie-Aline BONNAVENTURE</i>	X						

Étaient également présents : Monsieur Xavier LOPPINET – Madame Pascaline GOUERY – Monsieur BRUNNER président du SDISS et Conseiller Départemental

Étaient également excusés : Monsieur sous-préfet de Toul, Yohann TOUBHANS – Madame la sous-préfète de Neufchâteau Jeanne VO HUU LE – Madame Agnès MARCHAND –conseillère départementale –

Ordre du jour

1-Validation du PV du conseil communautaire du 21 février 2018

2-Présentation de la nouvelle caserne et rappel de l'importance de recruter de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires

3-CC-2018- 1169-Débat d'orientation budgétaire

4-CC+2018-1168-Election d'un vice-président à la culture suite à la démission de Maurice SIMONIN (appel à candidature fait lors du dernier conseil communautaire)

5-CC-2018-1167-Modification simplifiée du PLU de BLENOD LES TOUL

6-CC-2018-1170-Elaboration d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) à l'échelle du PAYS TERRES DE LORRAINE

7-Affaires et informations diverses (en particulier avancée de la réflexion autour des locaux de la Communauté de Communes)

A l'invitation du Président, une minute de silence a été observée en hommage à Monsieur Christian HUIN, maire de GERMINY décédé le 13 mars

1-VALIDATION A UNANIMITE DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 FEVRIER 2018

2-PRESENTATION DE LA NOUVELLE CASERNE ET RAPPEL DE L'IMPORTANT DE RECRUTER DE NOUVEAUX SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ET VISITE DES LOCAUX PAR LES MEMBRES PRESENTS

Le commandant DUMOULIN et la Capitaine ROBERT ont fait découvrir la caserne de pompiers aux élus communautaires, en expliquant l'intérêt des différents locaux et matériels présents.

Ils ont rappelé l'importance de l'engagement de sapeurs-pompiers volontaires afin d'assurer la sécurité des personnes sur notre territoire. Pour information, sur les différentes casernes de la communauté de communes, tous les sapeurs-pompiers sont des volontaires.

Dans le cadre de ses compétences, le service départemental d'incendie et de secours exerce les missions suivantes :

- La prévention et l'évaluation des **risques de sécurité civile**.
- La préparation des mesures de **sauvegarde et l'organisation des moyens de secours**.
- La **protection des personnes**, des biens et de l'environnement.
- La **prévention**, la protection et la lutte contre les **incendies**.
- Les **secours d'urgence** aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

Afin de maintenir un service de secours sur notre territoire, il faut recruter de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires.

Principales conditions d'engagement :

L'engagement citoyen de sapeur-pompier volontaire est une activité reposant sur le volontariat et le bénévolat, exercée dans des conditions qui lui sont propres.

Cet engagement est librement consenti et ouvert à tous, hommes ou femmes (cette fonction s'est largement féminisée ces dernières années).

Les conditions d'accès sont les suivantes :

- Avoir 16 ans au moins avec un consentement écrit du représentant légal pour les mineurs,
- Résider à proximité d'un centre d'incendie et de secours,
- Être en situation régulière au regard des obligations du code du service national,
- Jouir de ses droits civiques,
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- Être apte médicalement. Satisfaire à une évaluation de la condition physique.

Obligations relatives à l'engagement sapeur-pompier :

Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés pour une période de cinq ans, tacitement reconduite, en principe au grade de sapeur. La première année au moins ou les 3 premières années au plus constituent une période probatoire.

L'activité de sapeur-pompier volontaire s'exerce avec obéissance, discrétion et responsabilité, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et notamment de la Charte nationale du sapeur-pompier volontaire.

Tout sapeur-pompier volontaire bénéficie d'une formation initiale à la suite de son engagement, adaptée aux missions exercées dans son centre de secours, puis d'une formation continue et de perfectionnement tout au long de son engagement.

Formation et disponibilité :

Les formations et le temps de disponibilité terrain sont ajustés au mieux afin de permettre de concilier vie privée, vie professionnelle et volontariat.

Un système informatique performant permet à chacun de déclarer facilement et avec souplesse ses disponibilités en fonction de ses contraintes personnelles et professionnelles.

Pour plus d'information, www.pompiers54.fr ou par mail spv@sdis54.fr

3-CC-2018- 1169-DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE VOTE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

La Vice Présidente présente le DOB 2018 tel qu'il a été validé par la commission finances et le bureau communautaire du 05 mars 2018 et tel que joint en annexe.

La Vice-présidente présente les principaux points

1. Le contexte national
2. La situation financière de la communauté de communes : la capacité d'autofinancement, les emprunts, la dette
3. La stratégie financière : l'étude financière présentée en 2017 et approuvée par le conseil communautaire prévoyait une progression du produit fiscal de 100 000€ par an pendant 3 ans
4. Les attributions de compensation et le fonds de concours : baisse de l'attribution de compensation versées aux communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur à plus de 20 % au potentiel financier par habitant moyen des communes du territoire dans la limite de 5%.
5. Les orientations budgétaires en fonctionnement: les principaux postes en changement, les principales évolutions concernant les charges de personnel
6. Les orientations budgétaires en investissement : les principales opérations d'investissement
7. Les propositions :
 - Maintenir un niveau de service et d'investissement pour le territoire et notamment provisionner 150 000 € pour financer la fibre optique
 - Augmentation des taux d'imposition pour bénéficier d'un revenu fiscal en augmentation de 100 000€
 - Reconduire le dispositif de réduction de 5 % des AC et abonder le fonds de concours
 - Redistribuer via le fonds de concours aux communes 1/3 de l'augmentation des impôts soit 33 000€
 - Doubler le fonds de concours à destination des communes : 91 480€ en 2018

Après débat, la vice-présidente propose un vote de principe pour prendre acte des propositions présentées dans le DOB 2018 et qui serviront de base pour la finalisation du BP 2018

Nombre de votants : 37

Abstentions : 7

Contre : 1

Le conseil communautaire, après en avoir débattu,

PREND ACTE du DOB 2018 tel que présenté par la Vice-Présidente

APPROUVE les propositions présentées dans le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 permettant de construire la maquette budgétaire 2018 qui sera présentée lors du prochain conseil communautaire.

4-CC+2018-1168-ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT A LA CULTURE SUITE A LA DEMISSION DE MAURICE SIMONIN (APPEL A CANDIDATURE FAIT LORS DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE)

Le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 21 février dernier, un appel à candidature a été lancé suite à la démission de M.SIMONIN en tant que Vice Président à la Culture pour raison de santé.

Avant d'appeler les candidats au poste de 6^{ème} vice-président, le Président a tenu à remercier M.SIMONIN pour l'ensemble des actions menées au cours du mandat pour avoir favorisé et impulsé les initiatives dans le domaine de la culture.

Vu le CGCT et notamment les articles L 5211-10 et L 2122-7

le CGCT et notamment les articles L.5211-2

Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu la délibération CC 2014-0533 portant création de 8 vice-présidents, il est procédé à l'élection du 6ème vice-président

Conseil Communautaire 14 mars 2018 – COLOMBEY les BELLES

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs en début de séance :

- Monsieur Christophe BLANZIN
- Monsieur Germain GRANJEAN

Le Président appelle les candidats au poste de 6^{ème} Vice-président,

Monsieur Patrick AUBRY, conseiller communautaire et maire de CREZILLE se déclare candidat

Madame Elisabeth DELCROIX ZAREMBA, conseiller communautaire et adjoint à la mairie d'URUFFE se déclare candidat

Il est procédé au vote, chaque conseiller titulaire, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-dessous :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
nombre de votants	37
nombre de suffrages déclarés nuls ou blanc par le bureau	0
nombre de suffrages exprimés	37
majorité absolue	19

NOM ET PRENOM	
Monsieur Patrick AUBRY	24
Madame Elisabeth DELCROIX ZAREMBA	13

MONSIEUR Patrick AUBRY ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, a été proclamé 6^{ème} vice-président de la communauté de communes du pays de Colombey et Sud Toulousain.

5-CC-2018-1167-MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE BLENOD LES TOUL

Le Plan Local d'Urbanisme de BLENOD LES TOUL a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 10 juin 2014.

Monsieur le Vice-Président explique qu'il convient de procéder à une modification simplifiée du document d'urbanisme communal pour rectifier une erreur matérielle dans le règlement du PLU, conformément à l'article L123-13-3.

Le projet de la modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en mairie et à la Communauté de Communes pendant une durée d'au moins un mois.

A l'issue de la mise à disposition, monsieur le Président en présentera le bilan devant le conseil communautaire, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, et en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

1. **d'engager une procédure de modification simplifiée** du PLU de BLENOD LES TOUL, conformément aux dispositions des articles L 123-13-3, L127-1, L128-1, L128-2 et L123-1-11 du Code de l'Urbanisme,
2. **de mettre à disposition du public** un dossier comprenant une notice explicative et les avis des personnes publiques associées et les modifications apportées au dossier de PLU. Le dossier sera disponible à l'accueil de la mairie de BLENOD LES TOUL et de la Communauté de Communes aux jours et heures d'ouverture au public du **23/04/2018 au 31/05/2018**. Un registre sera également mis à la disposition du public pour recueillir des observations.
3. **de donner autorisation** au Président pour signer tous les documents concernant la modification simplifiée du PLU de BLENOD LES TOUL,
4. **que les crédits destinés au financement** des dépenses afférentes, seront inscrits au budget.

6- CC-2018-1170 - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le Président présente le dispositif du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 précisée par le décret du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial précise que les **EPCI de plus de 20 000 habitants ont l'obligation d'élaborer un PCAET avant le 31 décembre 2018**.

Sur le territoire, des démarches, programmes sont engagés et croisent le PCAET : TEPOS, PLUi, plan locaux de prévention des déchets, Contrats locaux de santé, Programme Alimentaire Territorial ...

Il est proposé de réaliser le PCAET à l'échelle du Pays Terres de Lorraine.

Le Président précise qu'un plan climat-air-énergie territorial est un outil **stratégique** et **opérationnel** (programme d'actions concrètes) de coordination des politiques de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique, la pollution atmosphérique sur un territoire autour 8 objectifs (la réduction des consommations d'énergie du territoire, le développement des énergies renouvelables, le développement coordonné des réseaux énergétiques, la réduction des émissions de GES ,le renforcement du stockage de carbone sur le territoire, l'adaptation du territoire au changement climatique, la réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration, les productions biosourcées).

La méthodologie à respecter se définit comme suit :

- Une phase diagnostic
- La définition d'une stratégie
- Un programme d'actions
- Un suivi évaluation

Le Président propose de confier la maîtrise d'ouvrage du PCAET au Pays Terres de Lorraine, afin de constituer une organisation technique (chef de projet et un technicien par communauté de communes).

Le financement du dispositif sera réparti entre les communautés de communes et une subvention LEADER sera sollicitée.

Le coût du projet est estimé à 50 000 €, le financement LEADER estimé à 20 000€ maximum, il resterait à la charge des 4 communautés de communes du Pays 30 000 € à répartir.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire

VALIDENT la mise en œuvre du PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

AUTORISENT le Président à confier la maîtrise d'ouvrage du dispositif au PAYS TERRES DE LORRAINE

AUTORISENT l'inscription budgétaire au BP 2018

AUTORISENT le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

7 - AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES (EN PARTICULIER AVANCEE DE LA REFLEXION AUTOUR DES LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES)- CF POWER POINT

Le Président Philippe PARMENTIER rappelle l'état actuel des locaux qui sont actuellement trop étroits et éclatés sur 5 sites. De plus, les locaux principaux du sièges de la communauté de communes nécessitent de coûteuses remise aux normes.

Aussi, il est pertinent d'envisager dans ce cadre la construction d'un nouveau siège communautaire permettant de rassembler sur un seul site l'ensemble du personnel, permettre la tenue de permanence décentralisée (Mission Locale par exemple) ainsi que de proposer des bureaux à des structures partenaires (Pays, service social du département, ...) dans une logique d'amélioration de l'accessibilité aux services publics tout en mutualisant certains coûts (salle de réunion, accueil, ...)

Ces nouveaux bureaux pourraient se trouver à Colombey, en lieu et place de l'ancien hangar Perrin (servant actuellement au stationnement des bennes d'enlèvement des ordures ménagères).

En parallèle à ce projet, une étude sur la pertinence d'un réseau de chaleur va être lancée. Ce réseau de chaleur pourrait alimenter des bâtiments publics ou parapublics comme le siège de la communauté de communes, la MARPA, les écoles primaires et maternelles, la salle des fêtes de Colombey, le collège, le gymnase, ... ; établissements tous situés dans une même proximité.

La réflexion se poursuit actuellement et les conseillers communautaires seront tenus informés régulièrement des avancées.

Ordre des délibérations de la séance

CC-2018- 1169-Débat d'orientation budgétaire

CC+2018-1168-Election d'un vice-président à la culture suite à la démission de Maurice SIMONIN (appel à candidature fait lors du dernier conseil communautaire)

CC-2018-1167-Modification simplifiée du PLU de BLENOD LES TOUL

CC-2018-1170-Elaboration d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) à l'échelle du PAYS TERRES DE LORRAINE

Séance levée à 23 h 15

